

BUDGET 2000-2001

**2,7 MILLIARDS DE DOLLARS DANS
LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Québec, le 14 mars 2000 – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé lors du Discours sur le budget 2000-2001 que le réseau de la santé et des services sociaux profitera d'une mise de fonds de 2,7 milliards de dollars. Les bénéfices qui découlent de la saine gestion des finances publiques rendent possible cet investissement majeur.

Augmenter le financement du réseau

Un budget de 862 millions de dollars assurera le financement adéquat et l'équilibre budgétaire des établissements du réseau. Une somme de 877 millions de dollars permettra par ailleurs aux établissements de défrayer les coûts croissants requis pour les services offerts à la population.

Accroître les services offerts à la population et en développer de nouveaux

En vue d'accroître les services offerts à la population et d'en développer de nouveaux, des crédits additionnels de 747 millions de dollars sont dégagés. De ce montant, une somme de 539 millions de dollars est consacrée notamment au financement de la hausse des coûts du programme d'assurance-médicaments, au développement des services d'Héma-Québec et aux services d'indemnisation et de retraçage des victimes de l'hépatite C. Une somme de 200 millions de dollars est allouée à l'accroissement et au développement des services, en vue de réduire les listes d'attente, d'améliorer l'accessibilité et d'accroître les services offerts.

Permettre le renouvellement et le développement des équipements médicaux

Les progrès technologiques obligent les établissements à renouveler certains équipements. Une enveloppe de 200 millions de dollars additionnels est consentie pour permettre aux établissements d'acquérir de nouveaux équipements médicaux spécialisés et de haute technologie. Cet

investissement permettra à la fois de traiter un plus grand nombre de bénéficiaires et d'améliorer la qualité des soins offerts.

Améliorer l'efficacité du réseau

L'effort financier important du gouvernement est accompagné d'une révision des modes de gestion qui seront dorénavant axés sur l'atteinte d'objectifs de résultats et l'instauration d'une véritable imputabilité. À cet égard, la ministre de la Santé et des Services sociaux annoncera les modalités d'un plan d'action comportant plusieurs mesures législatives et administratives. Ces dernières visent à assurer le respect de l'équilibre budgétaire des établissements, à favoriser une gestion fondée sur la performance et l'atteinte de résultats. Elles visent enfin à clarifier le partage des responsabilités entre le ministère et le réseau.

Répondre aux vœux de la population

Le présent budget répond aux vœux des Québécois et des Québécoises qui souhaitaient un accroissement significatif des ressources consacrées à la santé. Les dividendes qui découlent de la saine gestion des dernières années et des efforts consentis par la population rendent possible, aujourd'hui, une injection de fonds massive dans ce secteur névralgique. Les ressources additionnelles assureront l'accès universel aux soins de santé, sans compromis sur la qualité.

– 30 –

Source : Andrée Corriveau
Directrice de cabinet adjointe
Responsable des communications
Cabinet du vice-premier ministre
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551
www.finances.gouv.qc.ca